

Budget Primitif 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet : www.gandelu.com.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
COMMUNE DE GANDELU	634 629,15	246 941,17	881 570,32
Total	634 629,15	246 941,17	881 570,32

* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

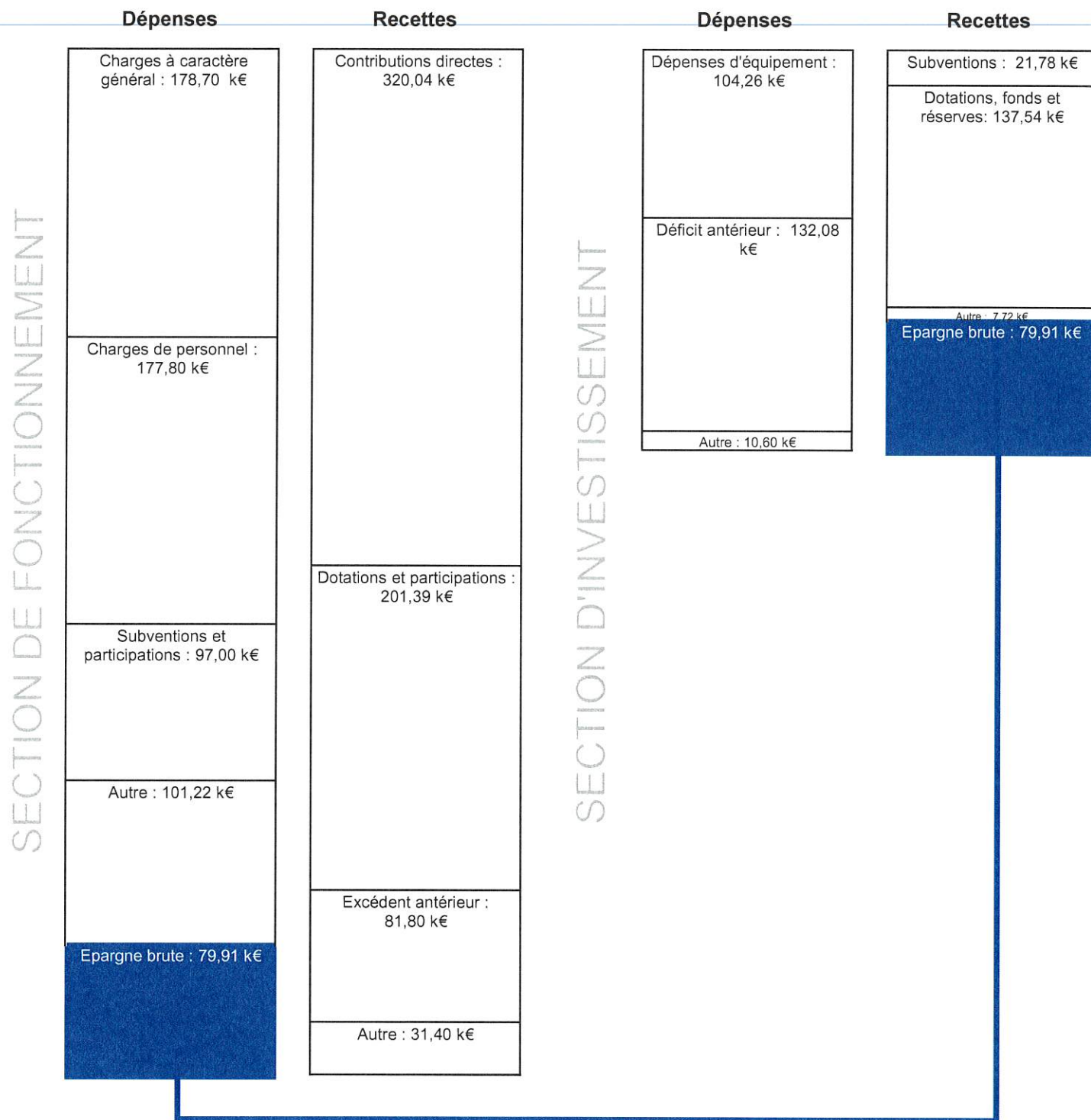
Le budget 2026 a été voté le 10 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant les rémunérations des agents, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de fournitures, les prestations de service, les subventions versées aux associations ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

- Représentation graphique du budget principal -



Le Budget 2026 prend en compte :

- La création d'un CDD au sein du service technique pour remplacer le départ à la retraite d'une titulaire
- Des taux d'imposition identiques à 2025
- Les travaux d'investissement suivants : peinture du monuments aux morts, remplacement des jeux de la base de loisirs, réfection de la toiture de l'église, réfection du couloir de l'école

- Dette -

Tableau synthétique

	Encours de la dette
COMMUNE DE GANDELU	66 457,90
Total	66 457,90

La commune a deux emprunts en cours (jusque 2030 et 2034).

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 0,42 an(s)

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus

